Image not found or type unknown

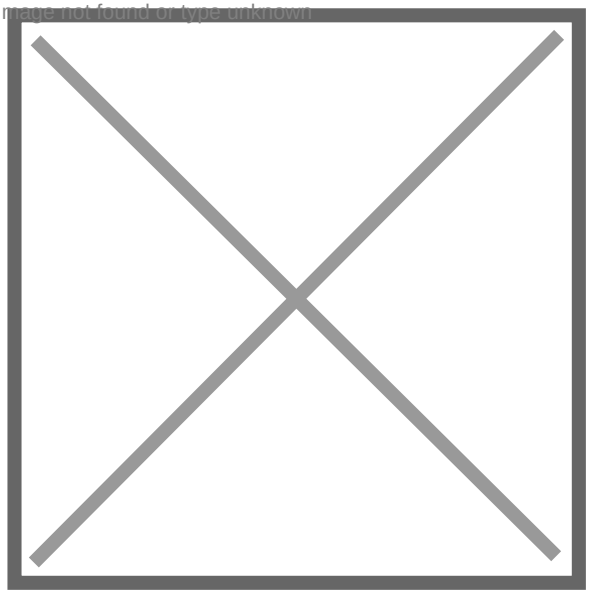

Robinet acheté par le propriétaire , monté par le locataire qui

Par **000000**, le **03/08/2017** à **18:39**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Mon locataire m'explique que le robinet est cassé, qu'il y a une fuite d'eau. Il me demande de changer le robinet, je lui achète un robinet et il veut le poser lui même.Il force et foire le pas de vis et le robinet est inutilisable.Qui rachète le robinet?
Merci

Par **goofyto8**, le **03/08/2017** à **18:41**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

vous avez commis l'erreur de le laisser poser lui-même; alors que vous deviez l'acheter et le poser vous-même ou payer une entreprise ou un artisan pour le faire.

Par **Juliette3438**, le **03/08/2017** à **22:17**

bonsoir,

pour une éventuelle prochaine fois :
quand votre locataire vous demande de réparer quelque chose, demandez-lui d'abord

comment cette "chose" s'est cassée ?
Si elle s'est cassée à cause d'un état d'usure indéniable : la réparation est pour le bailleur.
Si elle s'est cassée par mauvaise utilisation ou mauvais entretien par le locataire : la réparation est pour lui.

CDT.

Par **Lag0**, le **03/08/2017** à **22:53**

[citation].Il force et foire le pas de vis et le robinet est inutilisable.Qui rachète le robinet?
Merci[/citation]
Bonjour,
C'est donc le locataire qui a cassé ce robinet, à lui de le remplacer...

Par **wolfram2**, le **05/08/2017** à **12:06**

Bonjour
Désolé, mais il n'est pas exclu qu'il ait aussi endommagé le filetage (le pas de vis) sur lequel devait se raccorder le robinet. A vérifier.
"L'enfer c'est les autres" (J.P. Sartre)
wolfram

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés